



Informations générales relatives à la protection des données en vertu de la loi fédérale suisse sur la protection des données et du règlement européen général sur la protection des données pour les représentants/agents autorisés des entités juridiques

Les informations qui suivent fournissent un aperçu de la façon dont nous traitons vos données personnelles et vos droits en vertu de la loi sur la protection des données. Les données spécifiques qui sont traitées et la manière dont elles sont utilisées sont expliquées ci-après.

Nous vous invitons également à transmettre ces informations à vos représentants autorisés actuels et futurs, à tous les ayants-droits ou aux détenteurs de droits sur le(s) compte(s) (p. ex. procuration, droit à l'information) ainsi qu'à tout codébiteur en vertu d'un prêt.

1. Qui est responsable du traitement des données et qui puis-je contacter à cet égard ?

Contrôleur : Deutsche Bank (Suisse) SA Place des Bergues 3 Case postale 1211 Genève 1 Tél. : +41 22 739 0111 Fax : +41 22 739 0700	Notre délégué à la protection des données peut être contacté aux coordonnées suivantes : Deutsche Bank (Suisse) SA Délégué à la protection de données Hardstrasse 201, Prime Tower 8005 Zurich Tél. : +41 58 111 0111 Email : dbs.dpo@db.com
--	--

2. Quelles sont les sources et les données que nous utilisons ?

Nous traitons les données personnelles que nous recevons de votre part en votre qualité de représentant/d'agent autorisé de l'entité juridique (client potentiel et/ou existant). Nous traitons également des données personnelles provenant de sources accessibles au public (p. ex. registres commerciaux et registres d'associations, presse, médias, Internet) que nous avons obtenues légalement et sommes autorisés à traiter.

Les données personnelles concernées du représentant/de l'agent autorisé peuvent être :

Nom, adresse/autres coordonnées (téléphone, adresse de courrier électronique), date/lieu de naissance, sexe, nationalité, état civil, capacité juridique, employé/travailleur indépendant, données d'identification (p. ex. données provenant d'une pièce d'identité), données d'authentification (p. ex. spécimen de signature), identifiant fiscal.

Lorsque des produits/services sont achetés et utilisés, d'autres données personnelles sont collectées, traitées et stockées en sus des données mentionnées plus haut. Il s'agit principalement des données suivantes :

Informations et dossiers sur les connaissances et/ou l'expérience en matière de titres, de taux d'intérêt/produits de devises/investissements financiers, données sur l'adéquation/la pertinence.

Conversations téléphoniques, email et autres conversations électroniques.

3. Pourquoi traitons-nous vos données (finalité du traitement) et sur quel fondement juridique ?

Nous traitons les données personnelles susmentionnées en conformité avec la loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD) et, le cas échéant, le règlement général européen sur la protection des données (RGPD).

a. pour l'exercice d'obligations contractuelles

Le traitement de données personnelles permet l'exécution de transactions bancaires et de services financiers conformément aux contrats conclus avec nos clients ou de prendre des mesures avant de conclure un contrat. Pour de plus amples informations sur les finalités du traitement des données, veuillez vous reporter à la documentation contractuelle concernée et aux conditions générales.



b. à des fins de sauvegarde des intérêts légitimes

Lorsque c'est nécessaire, nous traitons vos données indiquées plus haut et au-delà de l'exercice réel de nos obligations contractuelles afin de sauvegarder les intérêts légitimes que nous ou des tiers poursuivons. Exemples :

- Examen et optimisation des procédures de contact avec les clients, y c. à des fins de discussion directe avec le client
- Publicité, analyse de marché ou enquête d'opinion, dans la mesure où vous n'avez pas refusé que vos données soient utilisées
- Signification de poursuites judiciaires et constitution d'une défense en cas de litige
- Garantie de la sécurité des services informatiques et des opérations IT de la banque
- Prévention de crimes
- Vidéo-surveillance pour protéger contre les intrus, pour collecter des preuves en cas de vol ou de fraude ou pour documenter des cessions et des dépôts
- Mesures de sécurité de bâtiments et de systèmes (p. ex. contrôle des admissions)
- Mesures de lutte contre les intrus
- Mesures de gestion des affaires et de développement des services et produits
- Gestion du risque du groupe

c. sur base de votre consentement

Dans la mesure où vous nous avez accordé votre consentement au traitement de vos données personnelles à des fins spécifiques (p. ex. transfert des données personnelles au sein du Groupe Deutsche Bank ou à des tiers), la légalité de ce traitement dépend de celui-ci. Vous pouvez à tout moment révoquer ce consentement. Veuillez noter que la révocation ne prend effet que pour l'avenir. Tout traitement ayant eu lieu avant la révocation n'est donc pas concerné.

d. afin de se conformer à une obligation légale ou dans l'intérêt public

En tant que banque, nous sommes également assujettis à diverses obligations légales, comme des exigences réglementaires (p. ex. Code des obligations suisse, Loi sur les banques, Loi sur les placements collectifs, Loi fédérale sur les titres intermédiés), des lois fiscales, des lois applicables aux services financiers et à la supervision des institutions financières (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers, Loi sur la surveillance des marchés financiers, Loi sur le blanchiment d'argent) ainsi que des exigences en matière de contrôle bancaire. Citons comme autres finalités du traitement des données la vérification de l'identité et de l'âge, les mesures de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent ainsi que l'évaluation et la gestion des risques au sein de la banque et du Groupe.

4. Qui reçoit mes données ou qui peut y accéder ?

Au sein de la banque, les entités à qui sont confiées vos données en ont besoin pour exercer nos obligations contractuelles et réglementaires. Certains prestataires de services et agents d'exécution employés par nos soins peuvent également recevoir des données personnelles à ces fins, à condition de respecter le secret bancaire et nos instructions écrites en vertu de la loi sur la protection des données.

En ce qui concerne le transfert de données personnelles à des destinataires à l'extérieur de la banque, il faut en premier lieu noter que, en tant que banque, nous avons le devoir de garder le secret sur tout fait relatif à la clientèle et toutes les évaluations dont nous pourrions avoir connaissance (veuillez consulter nos conditions générales). Nous ne pouvons divulguer des informations vous concernant que si nous y sommes tenus légalement, si vous avez donné votre consentement, si nous sommes autorisés à fournir des informations bancaires et/ou si des instances de traitement mandatées par nos soins garantissent le respect du secret bancaire et des dispositions de la LPD et, si applicable, du RGPD.

5. Mes données vont-elles être transférées à l'étranger ?

Les données personnelles sont transférées au sein du Groupe Deutsche Bank et à des tiers, comme indiqué au point 4, et sont également traitées dans d'autres pays. Nous ne transférons des données personnelles à l'étranger que vers des pays considérés comme offrant un niveau adéquat de protection des données ou, en l'absence d'une telle législation, garantissant une protection adéquate sur la base de garanties appropriées (p. ex. des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne ou une autre exemption statutaire) prévues par le droit local applicable. Si et dans la mesure où le droit applicable l'exige, nous mettons en œuvre les mesures juridiques, opérationnelles et techniques nécessaires et/ou concluons un accord avec vous avant ces transferts. Ci-joint la liste des pays parmi lesquels Deutsche Bank Group opère: [Deutsche Bank Locations](#).

6. Pendant combien de temps mes données sont-elles conservées ?

Nous traitons et conservons vos données personnelles aussi longtemps que vous êtes autorisé à représenter l'entité juridique concernée dans les rapports avec nous.

Si les données ne sont plus nécessaires à l'exécution de nos obligations contractuelles et réglementaires, elles sont régulièrement supprimées, sauf si un traitement supplémentaire (limité dans le temps) s'avère nécessaire pour les finalités



suivantes :

- Conformité aux périodes de conservation des enregistrements en vertu de lois commerciales et fiscales, telles que le Code des obligations, la Loi sur le blanchiment d'argent, la Loi fédérale sur l'archivage, l'Ordonnance concernant la tenue et la conservation des livres de comptes et la Loi sur la TVA. Les délais de conservation d'enregistrements obligatoires aux présentes peuvent aller de deux à dix ans. Dans certains cas exceptionnels, de plus longs délais de conservation s'appliquent ;
- En raison des exigences de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA »), la banque est également tenue d'enregistrer les appels téléphoniques externes et internes de tous les employés exerçant une activité de négoce de titres. La banque doit en outre conserver pendant deux ans toute la correspondance électronique (emails, communication via Bloomberg or Reuters, etc.) ainsi que les preuves des appels passés sur les téléphones professionnels par ces employés. La banque doit également mettre ces informations à la disposition de la FINMA sur demande. Cela s'applique également aux employés identifiés par une évaluation basée sur les risques comme étant très exposés à des informations pertinentes pour la surveillance des marchés.
- Préservation de toutes formes d'informations pertinentes en cas de litige en cours ou raisonnablement anticipé

7. Suis-je dans l'obligation de fournir des données ?

Dans le cadre de notre relation d'affaires avec l'entité juridique que vous représentez dans les rapports avec nous, vous êtes tenu de fournir les données personnelles qui sont nécessaires pour accepter et exécuter toute autorité/autorisation de représentation et pour l'exercice des obligations contractuelles associées ou que nous sommes légalement tenus de collecter. En règle générale, nous ne sommes pas en mesure de vous accepter en tant que représentant/agent autorisé sans ces données ou nous devons révoquer toute autorité/autorisation existante.

En particulier, les dispositions de la loi sur le blanchiment d'argent requièrent de notre part que nous vérifions votre identité avant d'établir l'autorité/autorisation, par exemple, au moyen de votre carte d'identité, et que nous enregistrons votre nom, lieu de naissance, date de naissance, nationalité et adresse de résidence. Afin de nous permettre de nous conformer à cette obligation réglementaire, vous êtes tenu de nous fournir toutes les informations et documents nécessaires en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent et de nous signaler dans les meilleurs délais tout changement susceptible d'intervenir au cours de la relation d'affaires. Si vous ne nous fournissez pas les informations et documents nécessaires, nous ne serons pas autorisés à instituer ou à maintenir l'autorité/l'autorisation de représentation demandée par l'entité juridique concernée.

8. Quels sont mes droits en matière de protection des données ?

Vous avez le droit d'accéder et d'obtenir des informations sur vos données que nous traitons. Si vous estimez que les informations que nous détenons à votre sujet sont incorrectes ou incomplètes, vous pouvez également demander la rectification de vos données. Vous avez également le droit de :

- vous opposer au traitement de vos données ;
- demander l'effacement de vos données ;
- demander la limitation du traitement de vos données ; et/ou
- révoquer votre consentement lorsque la banque l'a obtenu afin de traiter des données personnelles (sans que cette révocation ne remette en cause la légalité de tout traitement ayant eu lieu avant la révocation). Lorsque nous traitons vos données sur la base de votre consentement ou lorsque ce traitement est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution de nos obligations en vertu d'un contrat avec vous, vous pouvez avoir le droit de demander que vos données vous soient communiquées (droit à la « portabilité des données »). Vous avez également le droit de demander à la banque des informations concernant tout ou partie des données personnelles que nous collectons et traitons à votre sujet. La banque honorera ces demandes, révocations ou objections conformément aux règles applicables en matière de protection des données, mais ces droits ne sont pas absolus : ils ne s'appliquent pas toujours et des exemptions peuvent être invoquées. En général, en réponse à une demande, nous vous demanderons de vérifier votre identité et/ou de fournir des informations qui aident la banque à mieux comprendre votre demande. Si nous ne donnons pas suite à votre demande, nous vous en fournirons les raisons.

9. Exercice de vos droits

Pour exercer les droits susmentionnés, veuillez contacter :

Deutsche Bank (Suisse) SA
Délégué à la protection de données
Hardstrasse 201, Prime Tower
8005 Zurich
Tél. : +41 58 111 0111
Email : dbs.dpo@db.com



10. Modifications de vos données

Nous nous engageons à ce que vos données soient exactes et à jour. Par conséquent, si vos données changent, veuillez nous en informer dès que possible.

11. Mise à jour de cet Avis

Le présent Avis a été mis à jour en septembre 2023. Nous nous réservons le droit de le modifier de temps à autre. Toute modification ou mise à jour du présent Avis sera mise à votre disposition ici <https://mydb.intranet.db.com/groups/swiss-federal-act-on-data-protection-fadp/overview>. Veuillez consulter fréquemment le site Web de la banque pour comprendre l'Avis actuel, car ces termes vous concernent de près.

12. Représentante de l'UE pour la Deutsche Bank (Suisse) SA

La banque a désigné l'entité Deutsche Bank ci-dessous comme la représentante de l'UE conformément à l'art. 27 du RGPD de l'UE :

Deutsche Bank SA
Délégué à la protection de données
Taunusanlage 12
D-60325 Frankfurt am Main
Tél. : + 49 (69) 910-10000
Email : datenschutz.db@db.com